



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 05 avril 2023

Date de la convocation :
29 mars 2023

Membres	19
Présents	14
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16

L'an deux mil vingt-trois, **le cinq avril** à **vingt heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Adjointes,

Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Guillaume DELANOUE, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Nathalie BEAUFILS, Madame Angélique DUFRESNE.

Membres excusés : Madame Brigitte DELANOUE, Madame Françoise ROUX, Monsieur Philippe CECCONI

Membres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre TISON a donné pouvoir à Monsieur Patrick REGNIER, Monsieur Pierre DAVID a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT.

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2023-03-013

4.1. Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire de la FPT

Création de poste et modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent technique contractuel occupant les fonctions d'ATSEM ayant réussi le concours externe d'ATSEM, Monsieur le Maire propose de créer le poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à raison de 19 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à raison de 19 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2023,
- **Décide** d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,

Transmis en Préfecture le	06/04/2023
Reçu en Préfecture le	06/04/2023
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20230405-2023-03-013-DE	
Publication électronique le	06/04/2023

Commune de Chouzé-sur-Loire
Tableau des effectifs au 01/05/2023

Grade	Temps de travail	Postes pourvus	Vacant
Service administratif			
Attaché principal	35/35 ^{ème}	1	0
Rédacteur	35/35 ^{ème}	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	0	1
Adjoint administratif	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}	3	0
Total service administratif		6	1

Service technique, école, restaurant scolaire et entretien des locaux			
Agent de maîtrise principal	35/35 ^{ème}	1	0
Agent de maîtrise	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}	2	0
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}	2	0
Adjoint technique	35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème} 35/35 ^{ème}	3	0
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	35/35 ^{ème}	1	0
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	19/35 ^{ème}	1	
Total service technique, école, restaurant scolaire et entretien des locaux		10	0

TOTAL GENERAL		16	1
----------------------	--	-----------	----------

Le secrétaire de séance,

Guillaume DELANOUE



Le Maire,

Gilles THIBAUT

